

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de l'association

AMICALE DES TIREURS DE LA CHAPELLE SAINT LUC

A.T.C.S.L

L'an deux mille vingt le 17 septembre à 19 h 30.
Les Membres de l'Association "DE L' A.T.C.S.L
dont le siège est à LA CHAPELLE SAINT LUC 20 rue de la Douane,
se sont réunis au 20 rue de la Douane.
Sur la convocation du Comité directeur en date du 15 août 2020

L'assemblée est présidée par Monsieur AIME Claude le Président

Le président constate que les membres, présents, ou représentés, représentent 91 % des membres et que la majorité est requise.

Après vérification des pouvoirs.

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les membres peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- le rapport Moral et Financier du Conseil sur l'exercice écoulé ;
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.
- Les pouvoirs des Membres représentés par des Membres Mandataires

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ✓ 1 **Approbation du rapport Moral.**
- ✓ 2 **Compte rendu Financier et quitus au conseil de sa gestion.**
- ✓ 3 **Règlement des licences**
- ✓ 4 **Classement des tireurs**
- ✓ 5 **Organisation des compétitions.**
- ✓ 6 **Calendrier de tir.**
- ✓ 7 **Entraînements.**
- ✓ 8 **Ecole de tir.**
- ✓ 9 **Tir de loisir.**
- ✓ 10 **Election au comité directeur**
- ✓ **Questions diverses.**

Puis il donne lecture des rapports et ouvre les débats.

Ce sont 10 résolutions qui sont à l'ordre du jour.

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première résolution

Je tiens à vous remercier de votre présence, malgré le COVID, qui vient de nous priver depuis 6 mois de nos habitudes de compétitions, le mois de septembre est très chargé, pour avoir une date disponible et respecter les impératifs des dates butoirs du Conseil Général de La Chapelle Saint Luc, la Préfecture nous immobilise pratiquement tous les jours, malheureusement il faut faire avec. Pour notre stand, je souhaite que ce qu'on envisage se réalise, c'est à dire insufflation du stand vitesse et armes réglementaires et la demande électronique, pour 2024.

Nous avons participé à la nuit des sports et notre association a été encore mise en valeur, je reviens sur cette nuit des sports qui est un grand merci à la municipalité pour l'aide qu'elle nous apporte et je tiens à remercier les licenciés qui ont été présents, je rappelle que notre club était le plus représentatif les années précédentes et cette soirée était considérée comme une réunion de début d'année malheureusement ce n'est pas le cas, pour beaucoup.

Pour notre effectif nous avons rassemblé 105 licenciés comptant les 2 fédérations une augmentation de 4%. Nous avons donc 10 femmes, 75 hommes, 4 créations, chez les hommes nous avons 38 seniors 3, 19 seniors 2 et 16 seniors 1, 1 jeune.

Nos formateurs, 2 arbitres nationaux, Aime C et Souillier A et 2 arbitres régionaux, Boulanger M et Mercuel L. 9 formateurs, moniteur et formateur Aimé C, formateur Benot S, Delafuente J, Gauche A, Guénin E, Mercuel L, Moreau F, Souillier A. 18 Grades cibles de couleurs, 6 cibles blanches, 6 cibles jaunes et 6 cibles vertes. Nous avons établi 20 avis favorables

Nous avons participé à 2 championnats de France.

Nous restons premier club de la Ligue de Champagne Ardennes avec 11 podiums en individuel et 11 podiums par équipe soit 33 % des podiums attribués par la ligue de Champagne, 1 pour la Marne, 6 pour l'Aube, 5 pour les Ardennes et 0 pour la Haute Marne.

Un palmarès toujours élogieux, malgré l'interdiction de réunion de tir de compétition pendant 5 mois nous privant du 25 et 50 m.

Aux France en individuel, 1 titre de champion de France, pour Denise Bayes et un accessit pour Jean Michel Bayes au rang 4.

Aux régionales FFT 8 titres individuels de champion de Ligue et 8 podiums Argent et 3 podiums bronze. Par équipe 7 titres de champion de Ligue, et 3 podiums Argent et 1 bronze

Aux championnats Départementaux 18 titres de champion individuel, 8 podiums Argent et 1 podium bronze Par équipe 8 titres de champion de l'Aube et 1 podium Argent.

Notre club est classé en 2^{ème} division Nationale au pistolet 10m. pour 2021.

Notre club est classé en 2^{ème} division nationale au pistolet 25 m pour la saison 2021.

Ce palmarès nous positionne encore premier club de la champagne Ardennes pour la saison 2019/2020 dans les disciplines ISSF et malgré que nous tirons que les disciplines armes de poing.

Nous avons organisé des championnats Départementaux 10 et les coupes Aube 10

Cette année nous nous proposerons pour l'organisation des championnats de ligue indoor et nous sommes pour 2022 au premier rang pour l'organisation des championnats de France UFOLEP.

J'en terminerais en vous remerciant tous, tireurs sportifs de compétition et tous les tireurs sportifs de loisirs qui représentent la majorité, les animateurs, les organisateurs, de l'aide que vous apportez au club. Nos responsables de l'école de tir, N. Sala avec Ph Christ qui animent les tireurs de loisirs et encore un grand bravo pour tous nos champions. Et tous médaillés.

L'Assemblée Générale approuve et adopte à l'unanimité.

Deuxième résolution

Après la lecture du résultat financier et les commentaires du bilan, ceux-ci laissent apparaître un résultat négatif de 2604.47 €, pour un budget de 59301.88 € et des charges de 61905.65 € avec un report à nouveau -2379.64 €. Cette année nous avons eu des championnats encore très éloignés. L'achat de 750.00 € d'un pistolet libre et la vente de 2 pistolets 900.00 € demandé par la préfecture pour le cotât. Les licences UFOLEP 672.90 €, soit plus de 45 € par tireur. Les engagements aux compétitions 1210.00 €, l'assurance responsabilité 818.13 € sont les principales grosses dépenses en dehors des frais de championnats. L'immobilisation passe de à 63683.00 € avec la rentrée de la cible, qui devait passer à 100 000.00 € mais pas encore fait suite aux modifications des armes.

Un inventaire doit être à nouveau effectué sur le matériel que l'on dispose pour avoir un chiffre précis de notre patrimoine, pour la modification du patrimoine que s'élevait à 100 000.00€. L'actif immobilisé sera tenu à jour au fur et à mesure.

L'Assemblée Générale déclare approuver les comptes et donne au conseil quitus de sa gestion.

Troisième résolution

Les licences, pas d'augmentation sauf augmentation de la FFT, et de la Ligue ce qui modifieraient la continuité du coût des licences à 160 € pour les adultes et 120 € pour les jeunes et étudiants. Les licences ne sont pas automatiquement envoyées pour un renouvellement, il faut déjà régler la licence pour la recevoir une quinzaine de jours suivants.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

Le classement des tireurs départementaux en 2 divisions est établi uniquement à la carabine 10m, pistolet 10 m et au pistolet 25 m sport, il reste celui de la saison précédente, toutes les autres disciplines sont open pour les différentes manches. Ils sont établis selon les critères du tableau de bord la moyenne annuelle de l'année précédente. Cependant au classement final des coupes Aube, le classement sera établi la catégorie fédérale de chacun

Une finale aura lieu entre les 8 meilleurs tireurs en open, à la carabine et pistolet 10 m et une finale Masters au pistolet 25m sport pour le titre de maitre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution

Nous conservons les organisations des coupes Aube au 10m le 17/18 octobre et le 17/18 avril pour le 25/50m. Nous organisons les championnats départementaux 10m le 30/01 novembre et le 25/50m le 15/16 mai. Nous nous substituerons pour prendre l'organisation 10m coupe de l'Aube qui était prévu par JSVPO le 12/13 décembre

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution

Les calendriers après avoir été établi en juillet ont été modifiés le 23 août. Par contre la première compétition débute en septembre. Les France indoor seront organisées à Besançon et le championnat des clubs Loguesse.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième résolution

Les entraînements sont groupés pour l'instant le mardi et le jeudi à partir de 17 h jusqu'à 21 h. Le mercredi après midi de 14 h à 17 h. Le samedi après midi de 14 h à 17 h. Pour les jeunes jusqu'à l'âge poussins, benjamins, minimes, et cadets ils devront obligatoirement passer par l'école de tir le mercredi après midi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Huitième résolution

L'école de tir, pour les débutants du 3^{ème} âge, et obligatoirement pour les jeunes des catégories, poussins, benjamins, minimes, et cadets, ils devront passer par l'école de tir le mercredi après midi, sous la responsabilité de l'entraîneur Guénin Eric et Juan Delafuente. En ce qui concerne les tireurs de loisirs, les débutants recevront une formation et un suivi à la manipulation des armes de poing par André gauche diplômé de tir de vitesse.

Cette demande est adoptée à l'unanimité

ou toutes les possibilités de figures sont possibles, pour la tenue des armes à poing. Il est ouvert aux heures d'ouvertures du complexe et pour la carabine 22lr stand 50m ou 25 vitesse. Aucun autre calibre n'est autorisé aux armes d'épaule.

Ce stand 25 m vitesse est équipé maintenant, de deux ciblées équipées de support de cible, 2 jeux de gongs pour les armes réglementaires au pistolet.

Cette demande est adoptée à l'unanimité

Dixième résolution

Election du Comité Directeur

Se sont 16 candidats qui se sont présentés pour 14 postes.

Après débat d'élection et la proportionnalité des féminines, il est proposé de voter pour élire les 14 membres qui composeront le comité.

Sont élus pour les saisons sportives de la période de 2020 à 2024 :

Membres du Bureau:

Président : M. AIME Claude. « Suffrage 100 % »
Vice Président : M. GAUCHE André. « Suffrage 100 % »
Secrétaire : M. DELAFUENTE Juan. « Suffrage 100 % »
Trésorier : Md AIME Annie. « Suffrage 97 % »

Membres spécialisés:

Ecole de Tir : M. GUENIN Eric. « Suffrage 100 % »
Arbitrage : M. MERCUEL Luc, « Suffrage 98 % »
Armes de poing : M. RADET Philippe. « Suffrage 100 % »
Armes d'épaule : M. CHRIST Philippe. « Suffrage 93 % »
Tir de détente : M. SALA Norbert. « Suffrage 99 % »

Membres non spécialisés:

Dames : FLIX Sarah. « Suffrage 85 % »
M. MARTINEAU Hervé. « Suffrage 100 % »
M. GUERRA Jean François. « Suffrage 92 % »
M ; THILLEUL Philippe. « Suffrage 95 % »
M. JOUDRAIN Flavian « Suffrage 100 % »

Candidats non élus

M. GOULLEY Thierry « Suffrage 35 % »
Md THELOY Françoise « Suffrage 26 % »

Le Comité Directeur et son Président proposé est élu à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Questions diverses :

- Le concours interne est programmé pour le vendredi soir 4 décembre.
- L'extraction de la Fumée et des particules, sont étudiés par la municipalité.
- Il est demandé l'éclairage du stand de vitesse, à voir avec la municipalité.
- Le dossier du patrimoine d'une valeur approchant .les 100 000 € sera modifié selon les achats et vente.de 2020

Après débat, toutes ces demandes sont adoptées.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, des questions diverses furent posées, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par le Président.

La Chapelle Saint Luc le 23 septembre 2020.

Le secrétaire

Le Président

